

Année scolaire 2021-2022

## SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

### PPMS : PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

#### INFORMATIONS AUX FAMILLES

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, transport de matières dangereuses, explosion, radioactivité...) ou sanitaire (pollution atmosphérique). Mais aussi à des incidents majeurs tels qu'un attentat ou une intrusion malveillante.

Ces accidents sont susceptibles de causer de graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement.

En conséquence, le LEGTA du CHESNOY, comme tout établissement recevant du public, doit s'y préparer, et a l'obligation de mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté en cas de risque majeur (PPMS).

Le PPMS ou Plan particulier de mise en sûreté est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement. Ce plan définit notamment des lieux de confinement et de rassemblement répartis dans l'établissement, les procédures à mettre en place et les modalités de gestion de crise.

#### *Risques majeurs*

La conduite à tenir (confinement, mise à l'abri, évacuation totale ou partielle) est définie à l'avance en fonction de la nature du risque et inscrite dans le PPMS. Les exercices sont alors adaptés aux risques auxquels l'établissement est le plus exposé.

#### *Attentat, intrusion violente*

Le PPMS demande aux acteurs d'analyser la situation (localisation, nature de la menace, etc.) pour déterminer la conduite à tenir (s'échapper ou s'enfermer).

Le risque majeur peut provoquer une situation de crise et l'organisation des secours demande une importante mobilisation des personnes. L'établissement peut être confronté à ce genre d'événements et doit s'y préparer afin de les affronter de la manière la plus appropriée.

Le PPMS est prévu pour garantir une plus grande sécurité dans l'établissement de jour comme de nuit et à ce titre, trois exercices annuels grandeur nature seront faits avec tous les élèves et les personnels présents sur le site. Les risques réels n'étant pas évaluables à l'avance, les exercices devront permettre aux personnels et usagers **d'acquérir des réflexes**, d'éviter la panique et de connaître les canaux de communication.

**Vous trouverez ci-après des consignes qu'il est impératif de respecter pour le bon fonctionnement de ce plan et la sécurité de tous.**

## **PPMS = Plan Particulier de Mise en Sûreté**

### **CONSIGNES AUX PARENTS**

#### **LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR**

**Dès que vous prenez connaissance de la situation de crise :**

- 1.** N'allez pas vers les lieux du sinistre  
Vous iriez au-devant du danger et risquez de contribuer à ralentir les secours
- 2.** N'utilisez pas votre téléphone  
N'encombrez pas les réseaux. Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser
- 3.** N'allez pas récupérer votre enfant pour ne pas l'exposer. Le plan de sécurité mis en place dans l'établissement a pour but de le protéger des risques.
- 4.** Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités
  - France Inter 102.9 Mhz
  - France bleu 106.8 Mhz
  - France Info 105.5 Mhz